



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Guyane : impot sur le revenu

Question écrite n° 10118

Texte de la question

M Elie Castor appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur les difficultés rencontrées par les Guyanais avec l'administration fiscale, en matière d'impôts sur le revenu des personnes physiques. Il indique que le traitement des déclarations de revenus par les services situés hors du département de la Guyane engendre des retards inquiétants qui sont préjudiciables aux contribuables guyanais. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si, à l'heure du développement économique de la Guyane, il entend remédier rapidement à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme pour les autres départements d'outre-mer et en raison de leur faible nombre, les déclarations de revenus des contribuables guyanais doivent être envoyées en métropole pour être exploitées informatiquement. Ce traitement est effectué en priorité compte tenu de l'éloignement et de telle manière que le rythme d'exploitation soit identique à celui des autres départements. La dernière campagne ne révèle pas de retards significatifs affectant l'exploitation des déclarations déposées en Guyane.

Données clés

Auteur : [M. Castor](#) 

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10118

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 930